



## Assurance montre suite cambriolage

Par **Majuju20**, le **20/03/2013** à **20:07**

Bonjour,

Victimes d'un cambriolage de notre domicile le dimanche 17 mars, une montre omega nous a (entre autre) été dérobée.

La montre a été achetée le 8 mars pour être offerte le 18 mars et donc volée le 17 mars.

Une montre de 3200 € rentre - t - elle dans la catégorie "biens mobiliers" ou "bijoux" ou "objets de valeur" ?

Que dit le code des assurances ?

Je suis dans l'embarras car je suis assurée en multirisque rééquipement à neuf mais je n'avais pas les options "bijoux" et "objets de valeur".

Pensez vous qu'il y a un espoir que l'expert rembourse la montre ?

Merci par avance pour votre aide

Par **chaber**, le **20/03/2013** à **20:09**

bonjour

il faut relire vos conditions générales car il est souvent prévu un pourcentage pour bijoux et objets de valeurs.

Par **ai** mac, le **21/03/2013** à **20:00**

bonjour

[citation]Une montre de 3200 € rentre - t - elle dans la catégorie "biens mobiliers" ou "bijoux" ou "objets de valeur" ? [/citation]

(re)lisez votre contrat pour le savoir.

[citation]Que dit le code des assurances ? [/citation]

rien à ce sujet.

[citation]Je suis dans l'embarras car je suis assurée en multirisque rééquipement à neuf mais je n'avais pas les options "bijoux" et "objets de valeur". [/citation]

si la montre en fait partie, vous ne serez pas remboursée.

[citation]Pensez-vous qu'il y a un espoir que l'expert rembourse la montre ? [/citation]

l'expert, aucun.

l'assureur, suivant votre contrat.